

Bruxelles, le 27 janvier 2015

TITRES-REPAS : LE DEBAT A DEJA ETE TRANCHE PAR LE PARLEMENT ET LES PARTENAIRES SOCIAUX

Il y a quelques mois, une proposition de loi similaire visant à supprimer les titres-repas a été rejetée, après examen au Parlement, en Commission des Affaires Economiques et Finances. Cette décision s'appuyait sur plusieurs études économiques, ainsi que sur les avis du Conseil supérieur des Indépendants et des PME (CSIPME) et du Conseil National du Travail (CNT). Par ailleurs, le CNT, le CSIPME et le Conseil de la Consommation se sont prononcés pour une généralisation du titre-repas électronique, et un arrêté royal a été promulgué le 29 juin 2014 fixant la conversion à 100% au 1^{er} octobre.

Impact fiscal : coût estimé pour les finances publiques de 2 milliards d'euros

L'impact fiscal qu'aurait le remplacement des titres-repas par une indemnité en net a été mis en avant par le Conseil National du Travail dans son avis 1896 du 25 février 2014. Le coût du remplacement a été évalué à 2 milliards € par le SPF Finances. Ce risque budgétaire est également confirmé par des experts fiscalistes.

Impact économique: fuite d'une consommation intérieure de 400 millions d'euros

Si les titres-repas étaient remplacés par une indemnité en net, la consommation en Belgique serait réduite de 400 millions d'euros, 300 millions d'euros seraient épargnés et 100 millions d'euros seraient consommés à l'étranger. *Source: Etudes de Roland Berger et d'Idea Consult.*

Cette situation pourrait engendrer une perte de 8000 emplois, selon Idea Consult.

Impact social: protection des bas salaires

Le titre-repas, en tant qu'un des avantages extra-légal les plus égalitaires, protège les bas salaires en raison de son caractère insaisissable. Dans son avis du 25 février 2014, le CNT a également confirmé que « *par les titres-repas électroniques, la protection des budgets d'alimentation est maintenue, surtout pour les faibles revenus* ».

« *Les titres-repas représentent plus de 6 % de la consommation totale de denrées alimentaires, à savoir un montant de 1, 9 milliards d'euros pour 1, 65 millions de bénéficiaires* ». Avis du 25 février 2014 du Conseil National du Travail.

La somme de ces impacts argumentés par plusieurs études a conduit à plusieurs prises de position en 2014 en défaveur de la suppression des titres-repas.

1. Le 25 février 2014 par le Conseil National du Travail
2. Le 12 mars 2014 par le Parlement
3. Le 25 mars 2014 le Conseil National du Travail qui a rendu un avis unanime proposant la migration totale vers le chèque repas électronique pour fin septembre 2015
4. Le 27 mars 2014 par le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME

La suppression des chèques-repas n'a pas été reprise dans les accords du gouvernement.

Titres-repas électroniques: déjà 65% du volume émis au 31/12/14

L'introduction des titres-repas électroniques est réussie. A ce jour, déjà 65% du volume émis est sous forme électronique et ce chiffre sera de 100% à fin septembre. Déjà 14.000 commerces et restaurants acceptent les chèques sous cette forme. L'ensemble des parties (Horeca, distribution, employés et employeurs) se montrent satisfaites du système.

L'association VIA, Voucher Issuers Association, rassemble les émetteurs de titres (chèques) matérialisés ou dématérialisés négociables en échange de biens ou de services spécifiques. L'association défend et représente les intérêts de ses membres auprès des autorités nationales et internationales en proposant des améliorations ou alternatives dans la valorisation, la sécurisation, l'émission, la dépense mais aussi la distribution de titres émis.

Contacts presse :

Edenred:

FR: Fanny Charpentier, Edenred: 0470/885 070 – e-mail: fanny.charpentier@edenred.com
NL: Bram Smets: 0478/619 521 – e-mail: bram.smets@ketchum.com

Sodexo:

Géraldine Reinarz, Sodexo Benefits & Rewards, 0478/582689 – e-mail: geraldine.reinarz@sodexo.com
Cathy Schoels, 0477/680 280, e-mail: cathy.schoels@gmail.com

Monizze:

Jean-Louis van Houwe, 02/891 88 00, e-mail: jlvh@monizze.be